

TABLEAU SYNOPTIQUE

RECONNAÎTRE ET AGIR ENSEMBLE

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

POUR CONTRER LA MALTRAITANCE

ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES 2022-2027

VISION

Renforcer la cohérence et la complémentarité des actions entourant la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées pour mieux la prévenir et intervenir dans ces situations tout en faisant la promotion de la bientraitance.

PRINCIPES DIRECTEURS

- Toute personne âgée a droit au respect de son intégrité physique et psychologique ainsi qu'au respect de ses choix et de son autonomie.
- L'équilibre entre le besoin de protection de la personne âgée et le respect de son autodétermination doit être visé dans toute situation.
- La bientraitance s'applique à tous les contextes, à tous les milieux et à toutes les relations humaines. Elle concerne tous les individus, les organisations et les groupes de la population, y compris toute personne âgée, qu'elle soit en situation de vulnérabilité ou non.
- La maltraitance envers une personne âgée est inacceptable et doit être désapprouvée et dénoncée par la société.
- L'élimination de la maltraitance envers les personnes âgées s'appuie sur des rapports d'égalité et d'équité.
- Toute personne âgée vivant une situation de maltraitance, ou son représentant, doit avoir accès à des services et à des ressources lui permettant de mettre fin le plus rapidement possible à la situation de maltraitance.
- L'accès à des environnements et à des milieux de vie exempts de maltraitance envers les personnes âgées repose sur la responsabilité individuelle et collective.

12 ministères et organismes gouvernementaux
Budget total pour 5 ans : 50 M\$

ORIENTATION 1 : PRÉVENIR LA MALTRAITANCE EN MISANT SUR UNE SENSIBILISATION ACCRUE DE LA POPULATION

Objectif 1.1 : Déployer des activités de sensibilisation destinées au grand public

1	Déployer des activités de sensibilisation grand public visant à dénoncer la maltraitance envers les personnes âgées et à promouvoir la bientraitance
2	Sensibiliser le public à la maltraitance psychologique envers les personnes âgées
3	Sensibiliser le public et le milieu des médias au phénomène de l'âgisme
4	Concevoir, rendre disponibles et mettre à jour différents moyens de sensibilisation portant sur la maltraitance envers les personnes âgées

ADS+

Objectif 1.2 : Déployer des activités de sensibilisation touchant des milieux et des groupes diversifiés

5	Diffuser le règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite des CHSLD
6	Sensibiliser les personnes proches aidantes et les intervenants des services aux personnes proches aidantes à la maltraitance envers les personnes âgées
7	Soutenir la réalisation de projets et d'initiatives visant à lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées
8	Faire la promotion de la nouvelle mesure d'assistance auprès de la population et la sensibiliser à l'importance de valoriser l'autonomie des personnes en situation de vulnérabilité
9	Faire connaître le mécanisme d'examen des plaintes et du traitement des signalements liés à la maltraitance auprès des résidents âgés et du personnel des établissements privés
10	Sensibiliser à la maltraitance les personnes âgées immigrantes et autres minorités ethnoculturelles en brisant la barrière de la langue par l'emploi de canaux adaptés et favoriser l'éducation aux droits de la personne
11	Sensibiliser les personnes âgées aux risques associés à la fraude financière et à la maltraitance financière, notamment lorsque la gestion de leurs finances personnelles est confiée à une autre personne

ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER, PROMOUVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES FAVORISANT LA BIENTRAITANCE

Objectif 2.1 : Sensibiliser et valoriser des comportements bientraitants à l'égard des personnes âgées

12	Élaborer et promouvoir un cadre de référence ainsi que des outils visant à favoriser et à soutenir des pratiques de bientraitance envers les personnes âgées dans divers contextes et milieux
----	---

ADS+

ADS+

13	Sensibiliser et former le personnel des soins de santé et des services sociaux, les personnes âgées et leurs familles aux besoins affectifs et sexuels des personnes âgées
14	Intégrer du contenu favorisant le recours à des pratiques bientraitantes aux outils destinés aux personnes œuvrant dans le secteur financier québécois
Objectif 2.2 : Créer des environnements favorables à la bientraitance dans la communauté, à domicile, en milieu de vie collectif et en milieu de travail	
15	Soutenir la réalisation de projets visant la création d'environnements favorables à la bientraitance des personnes âgées
16	Accompagner les exploitants des résidences privées pour âgés dans l'implantation des meilleures pratiques de bientraitance

ADS+

ORIENTATION 3 : SENSIBILISER ET FORMER DIFFÉRENTS ACTEURS ET MILIEUX AU PHÉNOMÈNE DE LA MALTRAITANCE

Objectif 3.1 : Sensibiliser et former différents acteurs et milieux au phénomène de la maltraitance

ADS+

17	Développer des outils et du contenu de formation pour contrer la maltraitance, adaptés à différents milieux de vie
18	Soutenir les intervenants dans la détection des signes de maltraitance envers les personnes proches aidantes
19	Mettre à jour le contenu du <i>Guide de référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées</i> et déployer une stratégie nationale de diffusion auprès des partenaires multisectoriels
20	Sensibiliser les municipalités et les MRC amies des âgés à la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et favoriser les initiatives liées à la bientraitance
21	Former les personnes âgées, les personnes proches aidantes et les intervenants aux notions juridiques relativement aux situations de maltraitance et circonscrire la pratique de médiation faite auprès des personnes âgées québécoises
22	Poursuivre la réalisation d'activités de sensibilisation auprès des milieux de vie collectifs de la communauté afin qu'ils préviennent et repèrent les situations de maltraitance envers les personnes âgées
23	Diffuser aux établissements du réseau de l'éducation concernés en formation professionnelle des outils et des formations disponibles sur la maltraitance et la bientraitance envers les personnes âgées
24	Produire des outils et animer des séances de formation et d'information sur les droits des personnes âgées protégées par la Charte ainsi que sur le rôle et les recours de la CDPDJ en matière de discrimination et d'exploitation des personnes âgées
25	Sensibiliser et former les inspecteurs et les évaluateurs visitant les milieux de vie au phénomène de la maltraitance envers les personnes âgées

ADS+

Objectif 3.2 : Sensibiliser et former différents acteurs et milieux à la maltraitance matérielle et financière	
26	Développer et déployer un outil pour les notaires qui rencontrent des personnes âgées, afin de les sensibiliser aux conséquences potentielles du transfert de patrimoine financier et immobilier
27	Poursuivre et bonifier la formation pour contrer la maltraitance matérielle et financière envers les personnes âgées
28	Faire connaître les outils mis à la disposition du secteur financier québécois en matière de lutte contre la maltraitance matérielle et financière
Objectif 3.3 : Sensibiliser et former différents acteurs et milieux à la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité	
29	Sensibiliser et former les professionnels visés par la <i>Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité</i>
30	Élaborer une formation destinée aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales sur la maltraitance physique et la négligence criminelle envers les personnes âgées
31	Former et outiller le personnel des services à la population de l'Office sur la loi visant à lutter contre la maltraitance, sur les mesures pouvant être mises en place et, plus largement, sur les enjeux concernant les personnes handicapées victimes de maltraitance
32	Consolider l'expertise policière dans les processus d'intervention concertés

ORIENTATION 4 : AMÉLIORER LA GESTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

Objectif 4.1 : Créer de nouveaux moyens pour favoriser le repérage	
33	Mettre en place un soutien de proximité à l'intention du personnel de CHSLD ayant à repérer et à rapporter des situations de maltraitance de personnes hébergées
34	Améliorer la connaissance et la compréhension de la procuration par les consommateurs de services financiers afin de prévenir et de repérer la maltraitance matérielle et financière exercée par les mandataires
35	Repérer les situations de maltraitance à domicile des personnes âgées immigrantes et autres minorités ethnoculturelles au moyen « d'appels et de visites de l'amitié »
36	Créer et rendre disponibles des outils pour soutenir des intervenants dans le repérage et l'intervention en cas de maltraitance psychologique
37	Améliorer le soutien offert aux membres des conseils de tutelle pour faciliter leur rôle de surveillance et de prévention de la maltraitance dans le cadre d'une mesure de protection

ADS+

Objectif 4.2 : Renforcer des mécanismes d'intervention visant une approche intersectorielle	
38	Implanter et maintenir les services d'un centre d'aide, d'évaluation et de référence en maltraitance destiné aux personnes âgées et à toute personne majeure en situation de vulnérabilité
39	Soutenir les établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans l'adoption, la révision, la promotion et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la maltraitance
40	Poursuivre le déploiement et l'application des processus d'intervention concertés prévus par l' <i>Entente-cadre nationale pour lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité</i>
41	Instaurer un mécanisme de vigie ministériel des recommandations émises par les commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services concernant les situations en lien avec des pratiques et des procédures organisationnelles susceptibles de compromettre la santé ou le bien-être d'un usager ou d'un groupe d'usagers
42	Déployer des initiatives permettant à l'équipe d'intervention spécialisée de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en matière de lutte contre l'exploitation des personnes âgées de mieux tenir compte de la diversité sociale des personnes âgées dans le traitement des plaintes d'exploitation
43	Offrir des mesures de justice réparatrice, de non-judiciarisation et de déjudiciarisation dans les cas de maltraitance envers les personnes âgées
Objectif 4.3 : Développer et optimiser certains mécanismes de concertation	
44	Créer des comités stratégiques de lutte contre la maltraitance, ministériels et dans chaque CISSS et CIUSSS, afin de mettre en œuvre les obligations découlant de la <i>Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité</i>
45	Mobiliser les acteurs du milieu financier à l'importance de la maltraitance matérielle et financière
46	Bonifier et consolider le rôle des coordonnateurs régionaux spécialisés en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées, notamment en leur confiant la responsabilité de déployer des initiatives de bientraitance
47	Assurer un rôle-conseil et une coordination dans le traitement des différentes demandes concernant de possibles situations d'exploitation ou de maltraitance de personnes âgées vulnérables soumises à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en lien avec les processus d'intervention concertés
48	Mettre en place un mécanisme de coordination afin de favoriser l'uniformisation des pratiques du Directeur des poursuites criminelles et pénales en matière de maltraitance envers les personnes âgées

ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER ET DIFFUSER DES CONNAISSANCES LIÉES À LA MALTRAITANCE

Objectif 5.1 : Produire de nouvelles connaissances visant à améliorer les savoirs entourant les formes, les types, les causes et les caractéristiques des personnes présumées maltraitées et maltraitances

ADS+	49	Soutenir la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke
ADS+	50	Assurer la mise à jour des données pertinentes liées à la maltraitance par la reconduction de l'Enquête sur la maltraitance envers les personnes âgées au Québec (EMPAQ)
ADS+	51	Assurer, à l'aide d'indicateurs statistiques, la surveillance du phénomène de la maltraitance des personnes âgées et de ses principaux déterminants, y compris l'âgisme
ADS+	52	Mener des projets de recherche afin de mieux comprendre l'impact de la pandémie ainsi que certains types de maltraitance, notamment psychologique et organisationnelle, dans le but de cerner les interventions les plus efficaces pour les contrer

Objectif 5.2 : Diffuser des connaissances concernant la maltraitance et la bientraitance à l'intention de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux

	53	Poursuivre l'échange des meilleures pratiques et la diffusion des connaissances par l'entremise du Forum des partenaires pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
	54	Soutenir une étude visant la recension de la jurisprudence des cas de maltraitance envers les personnes âgées
	55	Diffuser des bulletins d'informations aux procureurs aux poursuites criminelles et pénales visant à informer les abonnés sur divers sujets touchant la maltraitance envers les personnes âgées
	56	Tenir des journées d'actualisation des connaissances sur l'intervention policière auprès des personnes âgées

ADS+

Le logo suivant indique les actions pour lesquelles des bonifications sont prévues pour apporter une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle.